

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS



Greffé municipal

Rue du Village 22

1273 Arzier-Le Muids

Tél. : 022 366 87 87

E-mail : commune@arzier.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE DU 29 MARS 2026 (2^{ème} tour)

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus au plus tard le mardi 10 mars 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

Personne suppléante : Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme personne suppléante)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date :

Heure :

Visa :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

29 MARS 2026 – ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL (2^{ème} tour)

[illegible]

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

29 MARS 2026 – ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL (2^{ème} tour)

[illegible]

81									
82									

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de ... (à compléter par le greffe après les résultats du 1^{er} tour). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.

COMMUNE ARZIER-LE MUIDS



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.



Élection communale du Conseil communal d'Arzier-Le Muids Législature 2026-2031

Nom	
Prénom	
Autre prénom, surnom, diminutif	
Année de naissance	
Commune / Pays d'origine	
Profession	
Domicile (adresse complète)	
Code postal	
Localité	
No téléphone privé / portable	 /
Adresse courriel privée	

La personne soussignée se présente aux élections communales du Conseil communal d'Arzier-Le Muids pour la législature 2026-2031 et prend acte des points suivants :

- les informations ci-dessus, à l'exception de l'adresse postale, peuvent être transmises à la Presse ;
- le Bureau du Conseil aura accès aux données indiquées sur cette fiche et s'engage à ne les utiliser qu'en cas d'élection ;
- seuls le nom, prénom, surnom / diminutif, profession, année de naissance mention si Conseiller-ère communal-e, figureront sur le bulletin officiel ;
- l'ordre d'inscription sur la liste sera tiré au sort ;
- le mandataire de la liste est le point de contact pour l'administration communale.

Arzier-Le Muids, le :

Signature du candidat :

.....

.....

**Date limite pour remettre vos candidatures : mardi 10 mars 2026 à 12 h 00 au plus tard
au Greffe municipal.**